



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 018-200000933-20220627-2022_055-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 21 juin deux mille vingt-deux, se sont réunis en salle du conseil municipal d'Aubigny-sur-Nère, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 27 juin 2022

Délibération n° 2022-06-055

Versement des acomptes de subventions PACT 2022 aux partenaires de la saison culturelle intercommunale 2022

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 22

Nombre de votants : 28

Conseillers titulaires présents : M. Pierre LOEPER, Mme Sophie ESPEJO, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Florence LEDIEU, M. Didier RAFFESTIN, Mme Martine MALLET, M. Olivier JACQUINOT, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. David DALLOIS, M. Daniel GAUTIER, M. Bernard DAUTIN, M. Alain URBAIN, M. Jean-Marc RUIZ, M. Nicolas MOREAU. et M. Jean-Yves DEBARRE.

Conseillère suppléante présente : Mme Cathy PRUNIER

Pouvoirs : Mme Anne CASSIER a donné pouvoir à M. Pierre LOEPER,
M. Sylvain DUVAL a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
Mme Cécile ABDELLALI a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Frédéric BOUTEILLE a donné pouvoir à M. Jean-Yves DEBARRE,
M. Marc GOURDOU a donné pouvoir à M. Jean-Marc RUIZ.

Absents excusés : Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Alexandre CERVEAU, M. Hugues DUBOIN, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Philippe RAGOBERT.

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves DEBARRE.

Dans le cadre de la saison culturelle 2022, la Présidente de la Communauté de communes a signé la convention PACT (Projet Artistique et Culturel de Territoire) avec le Conseil Régional le 01/06/2022.

A ce titre, la communauté de communes a reçu un acompte de la subvention accordée par le Conseil Régional du Centre-Val de Loire. Afin de permettre aux partenaires de la saison culturelle de réaliser leurs actions, il convient de délibérer dès à présent pour permettre le versement des acomptes de subventions.

En 2022, chaque partenaire reçoit une subvention correspondant à 38 % de son budget artistique prévisionnel. La subvention est versée en deux fois : la moitié de la subvention pendant la saison en cours, le solde l'année suivante après étude du bilan.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-09-069 portant sur la signature des conventions PACT/CCT adoptée le 25/10/2021 ;

Vu la Convention n°2022-P00001171 Projet Artistique et Culturel de Territoire 2022 signé le 01/06/2022 ;

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le

ID : 018-200000933-20220627-2022_055-DE

Vu les conventions de partenariat signées avec les différents partenaires de la Communauté de Communes Saultre et Sologne,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 juin 2022 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : VERSE les acomptes de subventions suivants :

Partenaires	Budget artistique prévisionnel	Acompte (50 % de la subvention prévisionnelle)
Association Blanc'Ap	1 539,00 €	292,41 €
Association Cantavocalys	840,00 €	159,60 €
Association CCLA	2 400,00 €	456,00 €
Association Comité des orgues	5 365,00 €	1 019,35 €
Association Ecole de Musique Aubigny	11 596,50 €	2 203,34 €
Association Ecole De Musique Brinon	2 500,00 €	475,00 €
Association Festival Boucard Haut-Berry	23 495,00 €	4 464,05 €
Association Fêtes Franco Ecossaises	19 353,00 €	3 677,07 €
Association Jumelage Aubigny-Haddington	1 650,00 €	313,50 €
Association Les Ateliers de Moison	17 545,00 €	3 333,55 €
Association Promotion Animations Rurales (Nançay)	2 910,00 €	552,90 €
Association Sologna Nature & Culture	1 070,10 €	203,32 €
Association Septembre musical	7 910,00 €	1 502,90 €
Association Stuart Harmonie	2 890,00 €	549,10 €
Association Stuart Théâtre	2 816,00 €	535,04 €
Commune d'Aubigny-sur-Nère	39 764,74 €	7 555,30 €
Commune d'Argent-sur-Sauldre	1 376,00 €	261,44 €
Commune de Blancafort	2 330,00 €	442,70 €
Commune de Brinon-sur-Sauldre	2 028,92 €	385,49 €
Commune de Clémont	1 298,96 €	246,80 €
Commune d'Ennordres	1 800,00 €	342,00 €
Commune d'Ivoy-le-Pré	1 824,00 €	346,56 €
Commune de La Chapelle d'Angillon	1 960,00 €	372,40 €
Commune de Ménétréol-sur-Sauldre	2 000,00 €	380,00 €
Commune de Presly	1 023,40 €	194,45 €
Commune d'Oizon	2 614,00 €	496,66 €
Commune de Ste Montaine	1 645,00 €	312,55 €
EHPAD Argent	1 800,00 €	342,00 €
Communauté de Communes Saultre et Sologne	8 251,50 €	1 567,79 €
TOTAL	173 596,12 €	32 983,26 €

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document afférent à la présente délibération.

Pour extrait conforme
La Présidente,

Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/06/2022 et de sa publication le 28/06/2022